

suffisamment d'attention à la santé du système onusien des droits de la personne.

Nous sommes en ce moment au seuil d'une période riche en défis et en possibilités de toutes sortes. Le 10 mars, un nouveau secrétaire général a marqué le coup d'envoi de nos délibérations et s'est engagé à défendre les droits de l'homme de sa propre initiative. Le Canada a été très encouragé par les premières mesures qu'il a prises pour réformer le Secrétariat, et notamment par la place centrale qu'il a réservée aux droits de la personne à l'ONU. Les autres réformes qu'il met de l'avant et les choix personnels cruciaux qu'il est maintenant tenu de faire à l'endroit du Programme des droits de l'homme sont l'occasion de traduire cette vision dans la réalité opérationnelle. Poursuivant dans la voie tracée par le Haut Commissaire, Ayala Lasso, le Secrétaire général pourra dorénavant faire en sorte que les droits de la personne, comme il l'a déclaré la semaine dernière, soient pleinement intégrés dans tous les champs d'action de l'Organisation - la paix et la sécurité, le développement et les affaires humanitaires.

Il aura pour cela l'appui sans réserve du Canada. Il pourra aussi compter sur notre contribution concrète, par exemple la liste des experts en droits de la personne que le Canada dresse en ce moment pour aider à mettre sur pied une capacité d'intervention rapide à l'intention de l'ONU et d'autres organisations internationales.

L'année prochaine marquera le 50^e anniversaire de la Déclaration universelles des droits de l'homme et sera tout indiquée pour faire un bilan des retombées de la Déclaration de Vienne et du Programme d'action, cinq ans après leur adoption. Ce sera une autre occasion déterminante de répondre aux défis posés par un nouveau millénaire au chapitre des droits de la personne. Un jalon déterminant, à notre portée dès 1988, serait la création d'une "Cour Criminelle Internationale" effective et indépendante. Le Canada ne tarira pas dans ses efforts de voir s'accomplir cet objectif.

À cet égard, j'aimerais mentionner trois autres domaines dans lesquels le Canada entrevoit la possibilité de progrès importants.

D'abord, les nouvelles technologies de l'information devraient constituer désormais un élément important de notre stratégie de promotion des droits de la personne. L'Internet donne aux défenseurs des droits humains un accès plus grand à l'information et facilite pour eux la communication. Les technologies de l'information peuvent aussi être des outils de sensibilisation aux droits de la personne et à ce titre favoriser l'engagement de la prochaine génération dans ce domaine. Le Canada a l'intention de jouer un rôle de chef de file à cet égard.

Deuxièmement, le Canada préconise depuis plusieurs années qu'on fasse mieux connaître le travail de la Commission, de ses nombreux mécanismes et des